

À SAINT-ÉTIENNE, LE MAIRE, LA SEXTAPE ET LE CHANTAGE POLITIQUE REPORTAGE

## Procès de Saint-Étienne, jour 5 : « Gaël Perdriau me voulait faible »

**L'élu Gilles Artigues, victime du chantage à la sextape, a témoigné de « l'enfer » qu'il a vécu pendant des années à la mairie de Saint-Étienne. « Je ne peux pas me venger, alors il faut que la justice passe », a appuyé son épouse.**

Antton Rouget - 27 septembre 2025 à 10h59

**L**a déposition de Gilles Artigues était attendue. Mais plus encore que les paroles de la victime du chantage à la sextape, ce sont celles finalement prononcées par son épouse, Mireille Artigues, qui ont permis de mesurer la déflagration provoquée par l'affaire. Au cinquième jour du procès, initialement prévu pour durer une semaine mais qui va déborder sur la semaine prochaine, l'épouse de l'élu stéphanois a voulu témoigner de la « *souffrance* » endurée par sa famille « *pendant toutes ces années, presque dix ans* ».

Gilles Artigues a été filmé à son insu dans une chambre avec un escort en janvier 2015 ; il a ensuite subi les menaces répétées de diffuser cette sextape de la part du maire Gaël Perdriau (ex-Les Républicains) et de sa garde rapprochée, avec qui il avait noué une alliance politique de circonstance. Mais de ce piège odieux, l'élu centriste n'avait rien dit à sa famille, pas même à son épouse.

Celle-ci se doutait bien que quelque chose n'allait pas depuis des années. Elle voyait que son mari était frappé d'une « *grande tristesse* » qui irradiait tout le foyer. « *C'était comme si cette dépression avait été contagieuse, un poison s'était immiscé dans les moindres recoins de la famille. Les enfants étaient mal. Avec quatre enfants, normalement, il y a de la joie* », explique-t-elle.



Gilles et Mireille Artigues quittent le tribunal de Lyon le 26 septembre 2025. © Matthieu Delaty / Hans Lucas via AFP

Plusieurs fois elle a tenté d'obtenir des explications et de l'aide, mais Gilles Artigues n'a saisi aucune de ses perches. « *J'ai eu l'impression de voir mon mari se noyer, et de ne pouvoir rien faire. Je ne comprenais pas ce qu'il se passait dans cette mairie pour qu'il soit devenu comme cela.* » « *Quand on lui posait des questions, il nous répondait : "C'est compliqué, c'est la politique"* », a aussi témoigné sa fille aînée, aujourd'hui âgée de 23 ans, au cours de l'information judiciaire.

La réponse est finalement arrivée quand Gilles Artigues s'est éloigné de Saint-Étienne. Comme un signe, le couple vient d'arriver à Albi, où l'élu a trouvé un emploi auprès du diocèse, ce qui lui permet en effet de s'éloigner de l'ambiance suffocante de l'hôtel de ville, quand il dévoile à sa femme l'existence du complot, lundi 22 août 2022. Un mois plus tôt, le premier adjoint avait rencontré, à Paris, un journaliste de Mediapart travaillant sur l'affaire. Mais là encore, il n'avait rien dit à son entourage, pensant pouvoir empêcher une publication.

Le 22 août, donc, tandis que les investigations se font plus pressantes, il se décide enfin à raconter à son épouse qu'il a été piégé. Le coup est rude, « *mais en même temps tout s'est éclairé* », se souvient Mireille Artigues. « *J'ai eu l'impression qu'il appuyait sur un interrupteur, ajoute-t-elle, j'ai compris toute cette dépression, tous ces comportements qui nous maintenaient sous pression. Et je lui ai dit : "Maintenant il faut se battre, ce sera dur, mais on va se battre."* »

« Je veux dire à M. Gauttieri [ex-directeur de cabinet de Gaël Perdriau] qu'il a mon pardon, je l'ai trouvé sincère. »

Mireille Artigues

Les époux organisent un rendez-vous avec Mediapart le 25 août, chez leur avocat, M<sup>e</sup> André Buffard, et préparent dans le même temps leurs enfants à la révélation de l'affaire, le lendemain. À ce moment-là, Mireille Artigues anticipe la difficulté du combat qui va alors s'engager. Elle confirme auprès du tribunal : « *Cela a été une horreur.* »

Devant ses enfants, assis au premier rang, Mireille Artigues revient sur les trois années qui se sont écoulées depuis la révélation du kompromat : trois années faites de brimades publiques – y compris en conseil municipal –, d'allusions à la sexualité de son époux dans les médias – y compris par le maire – et d'attaques plus directes par des « *affidés de M. Perdriau* ». Sur sa chaise, l'intéressé ne bronche pas, le regard planté devant lui.

« *Aujourd'hui encore, on se moque de nous dans ces murs du tribunal, on glisse des sourires à mes enfants,* poursuit Mireille Artigues. *Moi je n'en peux plus. Je suis épuisée de cela. J'aimerais qu'on arrive à la fin de notre cauchemar.* » Elle précise : « *Je ne peux pas me venger, alors il faut que la justice passe.* »

Avant de terminer sa déposition, elle adresse un message à l'un des prévenus : « Je veux dire à M. Gauttieri qu'il a mon pardon, je l'ai trouvé sincère. » La veille, le directeur de cabinet du maire avait renouvelé ses excuses, déjà formulées au début du procès, à Gilles Artigues et à sa famille. « *J'ai une dette envers la société, ma famille, et les gens qui ont été victimes de mes agissements* », a assumé l'ex-bras droit de Gaël Perdriau. « *J'espère avoir encore assez de ressources humaines pour prouver à tout le monde que l'homme que j'étais change, et qu'à l'avenir je peux apporter des choses différentes à nos familles respectives, qui sont celles qui ont le plus souffert* », a-t-il aussi déclaré à la barre du tribunal.

Gilles Artigues a lui aussi aperçu « *une petite lueur* » dans ce témoignage qui l'a touché. « *Il est vrai qu'avec Pierre Gauttieri on ne s'appréciait pas. Il a dit des choses horribles. Mais je l'ai senti sincère, très sincère, au cours de ce procès* », abonde la victime à la barre. Il explique

surtout qu'à ses yeux le directeur de cabinet ne se serait jamais comporté ainsi sans l'aval du maire. « *Pierre Gauttieri était un serviteur loyal, il était prêt à tout pour lui. Connaissant le fonctionnement de cette mairie, c'était tellement pyramidal, tout revenait au maire dans le moindre détail.* »

Pour lui, le mobile politique de toute l'opération ne fait plus aucun débat. Depuis leur élection commune en 2014, dit-il, « *Gaël Perdriau me voulait faible. Mais il me voulait quand même, il avait besoin de moi* », interprète Gilles Artigues, se présentant comme une « *personnalité appréciée et donc un danger pour le maire.* » Que ce dernier « *veuille diminuer* » les prérogatives de son premier adjoint, « *c'est de la politique* », explique l'élu de 60 ans, dont la moitié avec des mandats électoraux. « *Par contre, les moyens utilisés ici, ce n'est pas de la politique. Quand on veut détruire un homme, le pousser au suicide, c'est autre chose.* »

Auprès de Gaël Perdriau, Gilles Artigues dit avoir vécu un « *enfer* ». Face aux « *saloperies* » racontées sur la place publique, lui, le « *catholique pratiquant, très croyant* », se retrouve à devoir s'expliquer sur sa vie privée devant le tribunal. Oui, il a été « *curieux* » vis-à-vis de « *l'homosexualité* », sujet « *tabou* » dans son éducation, précise-t-il. Mais il n'a jamais imaginé que le massage érotique qu'il a reçu le 5 janvier 2015 puisse être filmé et être retourné contre lui. Deux jours avant la captation de la sextape, Gaël Perdriau et Samy Kéfi-Jérôme, l'*« ami »* qui l'a concrètement attiré dans le piège, célébraient en famille son cinquantième anniversaire, relève Gilles Artigues.

À partir de 2016, date à laquelle le piège lui est révélé, le sujet revenait par petites touches au moment de discussions à l'hôtel de ville. À la fin d'un conseil de majorité particulièrement houleux, au cours duquel le premier adjoint tient tête au maire, celui-ci le prend à part. « *Ce que tu viens de faire là, tu ne le feras plus jamais, sinon je diffuse les images que tu sais* », lui dit-il, d'après le récit de Gilles Artigues.

La semaine suivante, il décide d'enregistrer le maire à son insu. « *Pas pour le piéger. J'ai voulu laisser une trace à ma famille de ce qu'il m'arrivait au cas où je décid[er]ais de me supprimer* ». L'élu vit avec l'idée qu'*« un jour cette vidéo, elle va sortir* ». « *Et je dirais quoi ? On m'a piégé ?*

*On me dirait : "arrête Gilles, tu t'es fait gauler, tu as une double vie".»*

Dans ces audios clandestins, le premier adjoint en prend plein la tête, mais jamais il ne s'énerve, relève la présidente du tribunal, Brigitte Vernay. La même apathie se dégage d'une autre conversation au cours de laquelle il apprend, en septembre 2016 par l'adjoint à l'éducation Samy Kéfi-Jérôme, qu'il a été filmé à son insu. « *C'est vrai, je ne me mets pas en colère, je suis abattu. Je n'ai pas la force de me mettre en colère, ce n'est pas dans ma nature* », justifie Gilles Artigues.

### **Gaël Perdriau annonce qu'il démissionnera s'il est condamné**

La question lui a d'abord été posée, jeudi 25 septembre, par la représentante du parquet, Audrey Quey : s'il était condamné à l'issue de ce procès, le maire de Saint-Étienne et président (en retrait) de la métropole démissionnerait-il de ses mandats ? Gaël Perdriau n'a alors pas répondu à cette interrogation, servant à définir un éventuel quantum de peine, préférant expliquer pourquoi il n'avait pas quitté ses fonctions depuis la révélation de l'affaire.

Au lendemain de la condamnation de Nicolas Sarkozy avec mandat de dépôt différé, et des débats sur l'exécution provisoire que ne manque pas de susciter cette décision, l'élu stéphanois – qui partage un même avocat avec l'ex-président de la République – a demandé à reprendre la parole, vendredi, pour spécifiquement revenir sur ce point. « *Si la moindre culpabilité était reconnue, je démissionnerais de mes mandats dès le délibéré, et quand bien même je déciderais de faire appel de cette décision* », a-t-il clairement annoncé au tribunal.

La situation de l'autre élu mis en cause dans l'affaire, Samy Kéfi-Jérôme, a été commentée par l'avocat de l'association Anticor. S'il a en effet démissionné fin septembre 2022 de la mairie de Saint-Étienne, où il était adjoint à la petite enfance et à l'éducation, le prévenu a en effet conservé son mandat au conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Samy Kéfi-Jérôme avait été écarté dès les premiers instants du scandale de l'exécutif régional. Mais il n'a pas démissionné depuis, continuant à toucher la moitié de ses indemnités sans siéger. « *On a quelqu'un qui dit : "je*

*reconnais ce qu'on me reproche, mais je continue à toucher 1 000 euros par mois parce que je me suis mis en retrait du conseil régional". C'est i-nad-mi-ssible* », a protesté M<sup>e</sup> Olivier Forray, l'avocat d'Anticor. Dans le même ordre d'idée, Gaël Perdriau perçoit 987 euros d'indemnités en tant que président de la métropole, où il est aussi en retrait (il touche 4 300 euros d'indemnités à la mairie).

Parmi les explications possibles à ce kompromat, outre les calculs politiques, Gilles Artigues dessine un second facteur : la jalousie. « *J'avais été parlementaire, j'avais des contacts avec des ministres* », retrace-t-il. Un jour, il participe à une réception de Laurent Wauquiez, autre rival de Gaël Perdriau, à Paris. « *C'était impossible pour lui. Et ce fut un prétexte pour me mettre plus bas que terre* », selon l'ancien premier adjoint. Il est menacé avec la vidéo, comme le montre un enregistrement dans lequel Gilles Artigues lui demande d'arrêter. La réponse du maire est significative : « *Je peux le refaire.* »

En mai 2022, « *sous la contrainte* », l'élu quitte ses fonctions de premier adjoint. Gaël Perdriau se préparait alors à la possibilité de devenir ministre d'Emmanuel Macron. Or, « *il ne pouvait pas concevoir que je sois maire, ne serait-ce que dans l'intérim où il aurait été ministre* », interprète Gilles Artigues. *J'ai accepté. Personne n'a compris.* »

Deux autres motifs peuvent s'ajouter pour expliquer l'attitude du maire, d'après son adjoint. Gaël Perdriau se serait montré insistant pour qu'il reverse une part de ses indemnités, avec les autres centristes de la majorité, pour le financement de son microparti (ce que Gilles Artigues a fini par accepter). Un enregistrement monte enfin que la sextape a été utilisée pour dissuader la victime de dénoncer le piège qui lui a été tendu à la justice. Tandis que Gilles Artigues affirme être prêt à aller voir le procureur de la République, le directeur de cabinet de Gaël Perdriau déclare en 2017, dans le bureau du maire et en sa compagnie : « *Si vous faites ça, l'ensemble des parents des élèves qui sont dans la même classe que vos enfants recevront une copie du film.* »

**« Ce dossier est un marécage. À chaque fois que je l'ouvrais, j'avais une nausée démocratique. »**

Olivier Forray, avocat d'Anticor

Les dépositions des époux Artigues sont venues clore les débats, avant les plaidoiries (des parties civiles et de la défense) et réquisitions du ministère public. L'autre victime de la sextape, l'escort utilisé à son insu pour ce piège, n'a pas souhaité s'exposer au tribunal, comme il l'avait fait savoir à Mediapart. Aucune association de lutte contre l'homophobie n'ayant demandé à se constituer, cette dimension du scandale est jusqu'ici restée à l'écart des débats.

En revanche, les premières plaidoiries des parties civiles, vendredi après-midi, ont permis de mettre en lumière l'impact de l'affaire à Saint-Étienne. Représentant les intérêts de la ville, M<sup>e</sup> Henri-Pierre Vergnon parle d'un « effet cataclysmique » pour la collectivité depuis trois ans. Évoquant le « préjudice terrible sur l'ensemble des opérations économiques en cours ou à venir », l'avocat cite l'exemple de ces cabinets de recrutement qui ont la « plus grande difficulté » à trouver des candidats pour rejoindre ce qui s'apparente à une « pétaudière ».

Maître Vergnon reconnaît qu'il n'est « pas dans une position très confortable » au moment de plaider : il défend les intérêts de la municipalité – en tant que personne morale – face à son premier représentant, du côté des prévenus. Pour autant, « nous n'irons pas mettre hors de cause M. Perdriau » pour la commission de l'infraction de détournement de fonds publics, qui est parfaitement constituée, selon l'avocat.

Pas moins de 40 000 euros de fonds ont été versés par la mairie à deux associations stéphanoises pour atterrir, quasiment en intégralité, dans les poches d'un des

auteurs du kompromat, qui a déclaré que ces sommes correspondaient à sa rémunération pour ce piège (ce que les associations contestent). Comme pour les autres prévenus, « nous considérons que M. Perdriau a certainement eu connaissance de ces faits », estime M<sup>e</sup> Vergnon, réclamant des réparations à un niveau total de 298 000 euros.

Pour l'association Anticor, Olivier Forray ne barguigne pas au moment de qualifier le dossier :

« particulièrement dégueulasse ». « C'est un marécage. À chaque fois que je l'ouvrais, j'avais une nausée démocratique », appuie l'avocat. Pour lui aussi, l'enquête et les débats devant le tribunal ont démontré que les subventions n'étaient qu'un habillage pour faire sortir des fonds de la mairie en lien avec la sextape. L'objet de ces subventions ? « Du pipeau ! », dénonce l'avocat. « On sait qu'en politique on se prépare à recevoir tous les coups. Mais ce qui est terrible c'est que la petitesse va faire jusqu'à faire financer cela par le contribuable. »

Les deux associations n'avaient pas connaissance, au moment de ces flux financiers, de l'existence d'un quelconque complot sexuel. « Elles se sont fait un peu embringer dans l'histoire, c'est sûr », déclare M<sup>e</sup> Forray. Mais, « quand on fait le choix de demander des subventions des fonds publics, la moindre des choses c'est de respecter l'objet de leur demande », attaque-t-il. Quant aux preuves de tâches réalisées ? « Il n'y a rien : du flan, du vent », cingle-t-il, en demandant la condamnation de l'ensemble des prévenus.

Le procès reprend lundi 29 septembre avec la suite des plaidoiries des parties civiles.

**Antton Rouget**